5. RAPPEL ET RETOUR

5.1 Rappel

Le gouvernement peut rappeler en tout temps monsieur Gauthier qui sera réintégré parmi le personnel du Secrétariat du Conseil du trésor, au traitement qu'il avait comme vice-président du Centre sous réserve que ce traitement n'excède pas le maximum de l'échelle de traitement des cadres classe 1 de la fonction publique.

5.2 Retour

Monsieur Gauthier peut demander que ses fonctions de vice-président du Centre prennent fin avant l'échéance du 21 novembre 2017, après avoir donné un avis écrit de trois mois.

En ce cas, il sera réintégré parmi le personnel du Secrétariat du Conseil du trésor au traitement prévu au paragraphe 5.1.

6. RENOUVELLEMENT

Tel que prévu à l'article 2, le mandat de monsieur Gauthier se termine le 21 novembre 2017. Dans le cas où le ministre responsable a l'intention de recommander au gouvernement le renouvellement de son mandat à titre de vice-président du Centre, il l'en avisera au plus tard six mois avant l'échéance du présent mandat.

Si le présent engagement n'est pas renouvelé ou si le gouvernement ne nomme pas monsieur Gauthier à un autre poste, ce dernier sera réintégré parmi le personnel du Secrétariat du Conseil du trésor au traitement prévu au paragraphe 5.1.

 Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

8. SIGNATURES

MICHEL GAUTHIER
MADELEINE PAULIN,
secrétaire générale associée

58568

Gouvernement du Québec

Décret 1086-2012, 21 novembre 2012

CONCERNANT la nomination de monsieur Michel Beaudoin comme vice-président de Services Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 24 de la Loi sur Services Québec (chapitre S-6.3) prévoit que le président-directeur général est assisté dans ses fonctions par un ou des vice-présidents nommés par le gouvernement au nombre que ce dernier détermine pour un mandat d'une durée d'au plus cinq ans ;

ATTENDU QUE l'article 38.1 de cette loi prévoit que le gouvernement détermine la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du ou des vice-présidents de Services Québec;

ATTENDU QUE monsieur Jean Audet a été nommé viceprésident de Services Québec par le décret numéro 242-2011 du 23 mars 2011, qu'il réintègre la fonction publique et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor:

QUE monsieur Michel Beaudoin, membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Régie du bâtiment du Québec, soit nommé vice-président de Services Québec pour un mandat débutant le 10 décembre 2012 et se terminant le 26 avril 2017, en remplacement de monsieur Jean Audet:

QUE les conditions de travail annexées au décret numéro 423-2012 du 25 avril 2012 et modifiées par le décret numéro 740-2012 du 27 juin 2012 continuent de s'appliquer à monsieur Michel Beaudoin comme vice-président de Services Québec, compte tenu des adaptations nécessaires.

Le greffier du Conseil exécutif, JEAN ST-GELAIS

58569

Gouvernement du Québec

Décret 1087-2012, 21 novembre 2012

CONCERNANT la nomination d'un membre pour chacun des quatre comités de réexamen constitués en vertu de la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels